

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2025

Référence
2025-15

Objet de la délibération
Modification du périmètre du SDESM par Adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	9

Date de la convocation
14/05/2025

Date d'affichage
14/05/2025

Vote
à la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 22/05/2025

Et

Publication ou notification du :
22/05/2025

L' an 2025 et le 19 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire

Présents : Mme MOTHRE Béatrice, Maire, Mme BARONI Nicole, M. CEDILLE Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, Mme DUTERTRE Sylvaine, M. FANDARD Jean, Mme HEUZE Maryline, M. LALAURIE Frédéric, M. MARC Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUERET Corinne à Mme BARONI Nicole

Excusé(s) : M. BELZIC Laurent, M. DORE Patrick, Mme MARCHESE Valérie, M. SALVAN Julien, Mme THOMAS Marie-Christine

A été nommé(e) secrétaire : Mme DAGORNE Jessica

Objet de la délibération : Modification du périmètre du SDESM par Adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-07 du comité syndical du SDESM en date du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple ;

Vu la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention: Monsieur N. Cedille):

APPROUVE l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/05/2025



Le Maire
Béatrice MOTHRE